



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

Bureau de l'appui territorial et des politiques
économiques et sociales
Secrétariat de la CDAC

Rouen, le

26 NOV. 2020

**Arrêté du 26 NOV. 2020 modifiant l'arrêté préfectoral n°2020/04 du 9 juin 2020
portant habilitation de la SARL OPTIMA CONSEIL en vue d'établir les certificats de conformité
des demandes d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-
Maritime.**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU :

- le code de commerce et notamment les articles L 752-23 et R 752-44-2 à R 752-44-6 ;
- la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- le décret n° 2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- le décret n° 2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation d'exploitation commerciale ;
- l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L752-23 du code de commerce ;
- le décret du président de la république en date du 1^{er} avril 2019 nommant monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

- l'arrêté préfectoral n° 19-153 du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à Monsieur Vincent NATUREL, sous-préfet, secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- la demande d'habilitation déposée le 1^{er} avril 2020 par la SARL OPTIMA CONSEIL, dont le siège social est situé 4 place du beau verger à Vertoux (44120) représentée par Madame TELEGA Elise, en sa qualité de gérante, en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime ;
- l'arrêté préfectoral n° 2020-04 du 9 juin 2020 portant habilitation de la SARL OPTIMA CONSEIL en vue d'établir les certificats de conformité des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation commerciale pour le département de la Seine-Maritime ;
- la demande de mise à jour du dossier d'habilitation de la SARL OPTIMA CONSEIL du 28 septembre 2020.

sur proposition du secrétaire général adjoint de la préfecture de la Seine-Maritime.

ARRETE

Article 1 :

L'article 3 est ainsi modifié :

Les personnes affectées à l'activité faisant l'objet de la demande d'habilitation sont les suivantes :

- madame GODIOT Manon ;
- madame GOUBIN Aurélie ;
- monsieur MACQUET Julien.

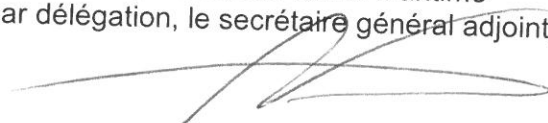
Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral n°2019/05 du 18 octobre 2019 demeurent inchangés.

Article 3 :

Monsieur le secrétaire général adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation, le secrétaire général adjoint,



Vincent NATUREL